

C'est un beau jour pour la nation, c'est un beau jour pour la République française que celui qui amène une explication fraternelle au sein de cette Assemblée. S'il y a des coupables dans la Convention nationale, s'il existait un homme assez pervers pour vouloir s'élever au-dessus de ses concitoyens, pour vouloir dominer son pays, sa tête tomberait demain par un jugement de la Convention nationale ; que dis-je demain, sa tête tomberait aussitôt même qu'il serait démasqué.

On parle de dictateur, de triumvir. Messieurs, remarquez bien que cette imputation ne doit pas être vague et indéterminée ; il faut que les accusateurs la signent.

Si j'eusse été l'accusateur, je le ferais également ; et cette imputation, dut-elle faire tomber la tête de mon meilleur ami, l'important serait avant tout pour moi de voir la nation française vengée. Ce n'est pas la députation de Paris, prise collectivement, qu'il faut inculper ; je ne chercherai pas non plus à justifier chacun de ses membres ; je ne vous parlerai donc que de moi.

Je suis prêt à vous retracer le tableau de ma vie publique. Depuis trois ans j'ai fait tout ce que j'ai cru devoir faire pour la liberté. Pendant la durée de mon ministère, j'ai employé toute la vigueur de mon caractère et j'ai apporté dans le conseil tout le zèle et toute l'activité du citoyen embrasé de l'amour de son pays. S'il y a quelqu'un qui puisse m'accuser cet égard, qu'il se lève, et qu'il parle. Il existe, il est vrai, dans la députation de Paris un homme dont les opinions sont pour le parti républicain, ce qu'étaient celles de Royon pour le parti aristocratique ; c'est Marat. Assez et trop longtemps l'on m'a accusé d'être l'auteur des écrits de cet homme. J'invoque le témoignage du citoyen qui vous préside. Il fut, votre président, la lettre menaçante qui m'a été adressée par ce citoyen ; il a été témoin d'une altercation qui a eu lieu entre lui et moi à la mairie. Mais j'attribue ces exagérations aux vexations que ce citoyen a éprouvées. Je crois que les souterrains dans lesquels il a été renfermé ont ulcéré son âme. Il est très vrai que d'excellents citoyens ont pu être républicains par excès, il faut en convenir ; mais n'accusons pas, pour quelques individus exagérés, une députation tout entière. Quant à moi, je n'appartiens pas à Paris ; je suis né dans un département vers lequel je tourne toujours mes regards avec un sentiment de plaisir ; mais aucun de nous n'appartient à tel ou tel département, il appartient à la France entière. Faisons donc tourner cette discussion au profit de l'intérêt public.

Il est incontestable qu'il faut une loi vigoureuse contre ceux qui voudraient détruire la liberté publique. Eh bien, portons-la cette loi, portons une loi qui prononce la peine de mort contre quiconque se déclarerait en faveur de la dictature ou du triumvirat ; mais après avoir posé ces bases qui garantissent le règne de l'égalité, anéantissons cet esprit de parti qui nous perdrait. On prétend qu'il est parmi nous des hommes qui ont l'opinion de vouloir morceler la France ; faisons disparaître ces idées absurdes, en prononçant la peine de mort contre leurs auteurs. La France doit être un tout indivisible ; elle doit avoir unité de représentation. Les citoyens de Marseille veulent donner la main aux citoyens de Dunkerque. Je demande donc la peine de mort contre quiconque voudrait détruire l'unité en France, et je propose de décréter que la Convention nationale pose pour base du gouvernement qu'elle va établir l'unité de représentation et d'exécution. Ce ne sera pas sans frémir que les Autrichiens apprendront cette sainte harmonie ; alors, je vous jure, nos ennemis sont morts.

Georges Danton, discours à la Convention (25 septembre 1792)